



SOCIAL

Discrimination : la CGT accuse le préfet

Clicanoo.com | publi le 23 septembre 2011 | 06h38

Les relations se tendent entre le personnel de la préfecture et le représentant de l'État. Et cette fois ce n'est pas le coût de la garden-party organisée le 14 juillet dernier qui est à l'origine du contentieux, mais plutôt "le traitement discriminatoire" dont auraient fait l'objet certains agents ces dernières semaines. Dans un courrier en date du 15 septembre adressé à Michel Lalande, la CGT-Préfecture regrette que des agents aient été exclus de certains postes sur la base de critères jugés extra-professionnels. "Il est inadmissible sur le principe, et répréhensible par les textes, qu'un citoyen, qu'un salarié, qu'un fonctionnaire soit écarté d'un emploi ou d'une promotion pour des considérations fondées sur l'âge, le sexe, l'appartenance religieuse ou syndicale", s'indigne le syndicat. Dans sa lettre, la CGT cite aussi l'exemple d'agents à qui l'administration aurait refusé ou imposé des mobilités en raison de leur situation familiale. La deuxième partie de la missive est encore plus sévère pour le préfet, soupçonné de favoriser certains recrutements. "Des pratiques de cooptation directe se sont mises en place depuis plusieurs mois au sein de votre préfecture. C'est ainsi que des époux et épouses d'officiers, de cadres supérieurs métropolitains ont été recrutés directement au détriment de fonctionnaires réunionnais", affirme l'organisation syndicale. Dans le même paragraphe, la CGT s'interroge sur ces embauches et se demande encore "pourquoi une telle célérité n'est pas opérée par les services de l'État lorsqu'il s'agit de pourvoir aux emplois qu'attendent les Réunionnais". Après avoir rappelé les engagements de Nicolas Sarkozy lors des états généraux de l'Outre-mer, le syndicat souhaite que le préfet prenne rapidement les mesures nécessaires afin que "cesse toute forme de discrimination". Histoire de donner plus d'audience à leur démarche, les représentants des salariés ont pris soin d'adresser une copie de leur lettre aux parlementaires locaux ainsi qu'aux ministres de l'Intérieur et de la Fonction publique.